

# Communes de PLERIN-SUR-MER et SAINT-BRIEUC

## Projet de régularisation de la situation administrative de l'aire de carénage "plaisance" et de l'aire de réparation navale du port du Légué

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté préfectoral du 17 octobre 2017 est ouverte, une enquête publique, du mardi 14 novembre 2017 au vendredi 15 décembre 2017 inclus (jusqu'à 17 h 00), en mairies de PLERIN-SUR-MER et SAINT-BRIEUC. Cette enquête est organisée suite à la réception, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, le 16 juin 2017, de la demande d'autorisation environnementale concernant la régularisation de la situation administrative de l'aire de carénage "plaisance" et de l'aire de réparation navale du port du Légué à PLERIN-SUR-MER et à SAINT-BRIEUC, ainsi que de son complément qu'elle a reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2017, présentés par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Côtes-d'Armor.

Ces travaux sont soumis à autorisation environnementale en application des articles L. 181-1 et L. 214-1 à 6 du code de l'environnement sous les rubriques : 2.1.5.0 et 2.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique (version "papier") sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de SAINT-BRIEUC (siège d'enquête) (adresse : Place du Général-de-Gaulle - 22000 SAINT-BRIEUC) et en mairie de PLERIN-SUR-MER (au Secrétariat des élus, au 1<sup>er</sup> étage) (adresse : Hôtel-de-Ville - Rue de l'Espérance - CS 30310 - 22193 PLERIN), pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public qui figurent ci-dessous :

- SAINT-BRIEUC :

- le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 ;

- PLERIN-SUR-MER :

- le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;

- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Ce dossier qui comporte une note de présentation de la demande, un résumé non technique de l'étude d'incidence, l'étude d'incidence, les avis de l'Agence régionale de santé et de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de SAINT-BRIEUC sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'Etat en Côtes-d'Armor ([www.cotes-darmor.pref.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr) à la rubrique "Publications - Enquêtes publiques") et sur celui de la CCI des Côtes-d'Armor ([www.cotesdarmor.cci.fr](http://www.cotesdarmor.cci.fr)).

Les personnes intéressées pourront formuler leurs observations ou propositions sur cette enquête publique pendant la durée de celle-ci :

- soit sur les registres déposés à cet effet en mairies de PLERIN-SUR-MER et SAINT-BRIEUC (ou sur feuillets mobiles qui leur seront annexés) ;
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de SAINT-BRIEUC à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-BRIEUC - Direction environnement, santé et développement durable - 6 Ter Rue Maréchal Foch - 22000 SAINT-BRIEUC, avant la clôture de cette enquête publique. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé au siège d'enquête ;
- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairies de :
  - SAINT-BRIEUC
    - le mardi 14 novembre 2017 (de 9 h 00 à 12 h 00) ;
    - le mercredi 6 décembre 2017 (de 14 h 00 à 17 h 00) ;
    - le vendredi 15 décembre 2017 (de 14 h 00 à 17 h 00) ;
  - PLERIN-SUR-MER
    - le samedi 25 novembre 2017 (de 9 h 00 à 12 h 00) ;
- soit par voie électronique sur le site internet de la DDTM des Côtes-d'Armor ([ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr)). Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé au siège d'enquête.

M. Roger LOZAHIC (commandant de brigade de gendarmerie en retraite) est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de cette enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui l'adressera aux mairies de PLERIN-SUR-MER et SAINT-BRIEUC pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Côtes-d'Armor ([www.cotes-darmor.pref.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr) à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques »), pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête publique. Ils seront consultables, pendant un an, sur le site internet de la CCI des Côtes-d'Armor ([www.cotesdarmor.cci.fr](http://www.cotesdarmor.cci.fr)).

Toute information peut être demandée à la CCI des Côtes-d'Armor (adresse électronique : [alain.leroux@cotesdarmor.cci.fr](mailto:alain.leroux@cotesdarmor.cci.fr)) (téléphone : 02 96 78 62 00).